

**DÉCISION N°2021-427 DU 18 NOVEMBRE 2021
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale par interim de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n° 2021-248 du 23 octobre 2021 portant nomination de Mme Anne Claire NERON par interim au poste de directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice ;

Vu la délibération n° 2013-57, du conseil d'administration du 16 octobre 2013 portant délégation de pouvoirs au directeur général ;

DÉCIDE

Article unique

De donner sa délégation de signature à M. Louis-Marie GARD pour la signature de la convention relative à la mutualisation de la formation des agents de l'APIJ et de la DISP de Paris.

La directrice générale par intérim,


Anne-Claire NERON